

passé : "On a trop souvent vu des ostréiculteurs engager des frais pour venir vendre leurs huîtres dans vos rayons. Ce n'est pas à eux de le faire". L'Archon Olivier Laban ramenait la

subir ensuite l'épreuve de la mortalité jusqu'en 2014, quand cinquante des deux cents familles les plus résistantes seront retenues pour réensemencer le milieu.

de substitution réclamées par les agriculteurs irrigants. La profession est contre, à moins de remplir une impressionnante série de conditions.

Alors aujourd'hui, le CRC entend rendre coup pour coup aux opposants, en commençant par les plaisanciers. Laurent Champeau

pourrait évidemment éviter si les opposants parvenaient à boquer l'installation des 80 premières filières prévues cette année.

David Labardin

Les députés au révélateur ostréicole

Le Comité régional de la conchyliculture invitait "ses" trois députés à la veille du Salon. Un vaste tour d'horizon des sujets qui animent la profession.

La réunion était attendue depuis longtemps, elle s'est finalement tenue vendredi 13 avril dans les locaux du CRC, à Marennes. Face aux représentants de la profession, Dominique Bussereau, Didier Quentin et Jean-Louis Léonard ont eu droit à une séance de rattrapage sur les difficultés que rencontrent aujourd'hui les ostréiculteurs. Un constat qu'ils ont largement partagé.

Au premier rang de ces préoccupations, les classements qui s'empilent année après année : Natura 2000, loi sur l'eau, loi littorale, sites classés, inscrits, ou Parc naturel marin... Tous ces dispositifs révèlent une volonté de préserver ce territoire à l'équilibre fragile, sauf que dans les faits, les ostréiculteurs se trouvent souvent pieds et mains liés. "Dès que nous devons creuser les claires, les choses deviennent très compliquées, soulignait Gérard Viaud, président du CRC. Pourtant, quand on va à Bruxelles, on voit la volonté de développer l'aquaculture. Mais les choses sont très différentes sur le terrain". Et que dire des demandes d'agrandissement, particulièrement sur l'île d'Oléron, quand le moindre dossier doit être examiné par la Commission des sites ? Faute de réponse au bout d'un an, la demande devient caduque.

Les relations parfois très tendues que les conchyliculteurs entretiennent avec la DREAL (1) ou la LPO (2) sont un autre motif de mécontentement. "On nous dit que nous faisons peur aux oiseaux avec nos chalands. Jusqu'où va-t-on aller ?", lançait le président du CRC. Les trois députés étaient semble-t-il sur la même longueur



Dominique Bussereau, Didier Quentin et Jean-Louis Léonard face aux ostréiculteurs. © D.L.

d'onde. Particulièrement Jean-Louis Léonard, échaudé il est vrai par la bataille juridique des filières de la baie d'Yves. Daniel Poirier président de la commission "Enjeux et perspectives" du CRC, en remettait une couche : "Nous nous confrontons sans cesse aux services de l'État alors certains commencent à baisser les bras (...) On parle de relancer l'économie mais on nous empêche de nous développer".

Le manque d'eau, les conflits d'usage ou le déclassement des zones de production étaient également à l'ordre du jour. A chaque fois, les trois députés approuvaient. Dominique Bussereau rappelait que les conchyliculteurs auraient un rôle à jouer dans le futur Syndicat mixte pour la gestion de l'eau, qui ne sera pas abandonné aux agriculteurs, et Didier Quentin en remettait une couche sur le classement du Golfe de Saintonge. Quant à Jean-Louis Léonard, il revenait sur les relations parfois tendues avec les plaisanciers : "Ce secteur représente une

économie importante et nous sommes un peu embêtés là-dessus parce que certains en profitent. Comme ce dénommé Grand (ndlr : Philippe Grand, président de l'Union départementale des associations de navigateurs) qui nous a entraînés dans trois années de procédures pour les filières d'Yves. Mais nous avons tenu bon".

Le député-maire de Châtellillon évoquait ensuite la qualité de l'eau. Alors que les ostréiculteurs craignent un déclassement des zones de production, ce qui les obligerait à purifier leurs coquillages, le même problème se pose pour les eaux de baignade. "Il faut vraiment que nous parvenions à travailler ensemble sur cette question. Sinon, on ne s'en sortira pas", ajoutait Gérard Viaud. On risque bien de reparler des rejets d'eaux pluviales, des engrais et autres pesticides à l'arrivée des beaux jours.

D.L.

(1) Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

(2) Ligue pour la Protection des Oiseaux.

La mesure et l'expérience

Nouvellement créée, l'Université populaire du littoral charentais (UPLC) a présenté ses objectifs.

La présentation de l'Université populaire du littoral, le 16 avril, était le troisième rendez-vous proposé par le Salon ostréicole de La Tremblade. Et les rapports sont plus étroits qu'on l'aurait pensé entre cette institution naissante et l'activité conchylicole.

"Tout est parti de Xynthia, explique le vice-président de l'UPLC, Thierry Sauzeau, professeur d'histoire à l'université de Poitiers et spécialiste du littoral saintongeais. On a été nombreux, après la tempête, à avoir l'impression qu'il y avait un court-circuitage entre un discours extrêmement technique, voire technologique, et un ensemble d'éléments relevant de la mémoire, de l'expérience, qui permettent de dire que cette approche technique ne représentait pas la totalité de la réalité". Le projet naît alors de compiler les connaissances détenues par la population par le biais d'enquêtes de terrain, et de les restituer sous la forme de colloques réunissant un spécialiste de la question abordée et deux ou trois habitants du littoral ayant une expérience à partager. Au cœur de ses recherches : le risque maritime, mais au-delà tout ce qui peut concerner le littoral. L'UPLC est officiellement constituée à la fin de l'année 2011, présidée par le maire du Port-des-Barques, Jacky Laugraud.

L'idée est donc, pour l'UPLC, de se saisir de tous les sujets intéressants directement l'activité du littoral, dans tous les domaines, avec en point de mire une vision stratégique. "Il n'y a pas de chef d'orchestre de ce qui se passe sur le littoral, poursuit Thierry Sauzeau. Beaucoup de gens décident, mais il manque une vision globale", l'État-stratège s'étant, selon lui, délité au bénéfice d'instruments de mesure

sans âme. Pourtant, "quand on remonte dans l'histoire de la gestion du littoral en France, on se rend compte qu'il y a eu jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, entre l'État et l'habitant". Et l'universitaire de citer l'exemple de la grande ordonnance sur la marine de Colbert, pour laquelle Louis XIV avait exigé que soient consultés les "anciens".

Constatant que l'information est souvent difficile à trouver, l'objectif de l'UPLC est de constituer une base de données à partir des documents fournis par les différents adhérents, associations, institutions, établissements scolaires ou de recherche, collectivités locales, voire entreprises. Un fonds et une ressource validés par un comité scientifique, libre de droits et organisé en trois niveaux de lecture : "tout public", "public averti" ou "spécialiste", selon la complexité du document concerné, sans pour autant en limiter l'accès à l'une ou l'autre de ces catégories. Et classés en rubriques variées, "Risque", "Urbanisation", "Ostréiculture" ou "activités primaires".

L'ambition de l'UPLC est au final de peser sur la prise de décision, puisque la jeune institution envisage de répondre aux appels d'offre nationaux pour des études liées au littoral. Une perspective qui n'a pas manqué de faire réagir le public présent. Les ostréiculteurs y étant nombreux, la discussion a rapidement tourné à un échange entre acteurs de terrain, courant de l'opération Résur aux claires de sartières de la Seudre, prouvant par l'exemple la pertinence de la démarche engagée par l'UPLC.

Jacques-Olivier Badia